

Bilan 2008 - Commission de REVISION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Par Christian CHEVALIER.

Sur la base des travaux exploratoires réalisés en 2006 et 2007 et des propositions d'évolutions qui en découlaient, la commission a travaillé en 2008 à la recherche d'un consensus.

La publication des propositions et grilles de comparaison sur le site internet de la fédération, la réunion d'un Comité Directeur élargi à Paris sur le thème des statuts et règlements à la rentrée 2007, ont permis de discuter des propositions avec les représentants des clubs et OBL, et de prendre la mesure des réactions des acteurs de terrain aux propositions de la commission.

C'est ensuite auprès du Comité Directeur que ces propositions, tenant compte des réactions précédentes, ont été débattues, amendées, arrêtées. Et notamment lors du Comité directeur du 4 octobre, où un large temps de discussion a permis d'arbitrer les points restant en question, pour aboutir, tant pour ce qui concerne les statuts que le règlement intérieur, à une approbation unanime des propositions de textes à soumettre à l'Assemblée Générale.

Ce consensus est important car un vote favorable des deux tiers des présents à l'Assemblée Générale sera nécessaire pour l'adoption des nouveaux textes. Et ce d'autant plus que la réorganisation des différents articles dans leur ordre de présentation et dans la répartition entre Statuts et Règlement intérieur rend difficile un suivi précis des changements réalisés, et qu'il faudra compter sur la confiance des membres de l'Assemblée Générale pour l'approbation des textes.

L'assemblée générale de ce début 2009 sera donc une étape importante pour le travail de la commission.

Restera ensuite - dans l'hypothèse de l'adoption des nouveaux textes - à poursuivre notre réflexion pour revoir le règlement disciplinaire et pour vérifier la cohérence des textes fédéraux avec les statuts et règlements type des Liges et CDVL.

Un autre axe de travail sera de travailler à la rédaction de documents de synthèse, pédagogiques et simplifiés, permettant aux licenciés, aux clubs et OBL, d'accéder rapidement aux règles essentielles qui découlent de nos statuts et règlements.